



CONSEIL MUNICIPAL-2021

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du 22-09-2021 à 20h

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22-09-2021 sur convocation régulière.
La présidence de séance a été confiée à Monsieur Max RASPAIL, maire.
Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres :

Etaient Présents : Max Raspail, Annie Caceres, Frédéric Ortolan, Jérôme Poitevin, Laurence Estève, Jalila Ikharkaren, Clémence Brousse Rimbart, Vincent Favier, Ludovic Maurizot, Stephan Viret, Bernadette Nuvolosio

Absents excusés : Jean François Borel, Guilhem Mghaieth, , Rémi Villon, Pierre Nicolas

Procurations : Guilhem Mghaieth à Monsieur Jérôme Poitevin, Pierre Nicolas à Monsieur Max Raspail

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h, et constate que le quorum est atteint.
M. ORTOLAN Frédéric est désigné secrétaire de séance.

Il est fait lecture **des délibérations du Conseil Municipal du 02-06-2021**. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente **la liste des décisions directes** qu'il a prise en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 25 mai 2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers à débattre selon **l'ordre du jour** présenté sur la convocation de la séance.

Délibération n° 1

Objet Motion de soutien aux Communes Forestières de France

Le maire expose et fait lecture de la motion proposée par la Fédération nationale des Communes Forestières qui dénonce une augmentation de la contribution des Communes Forestières à l'ONF et des suppressions d'emploi ONF impactant la filière forêt-bois et la bonne gestion de nos forêts.
Le conseil décide : à l'unanimité d'adopter la motion présentée par la Fédération nationale des Communes Forestières.

Délibération n° 2

Objet : Adhésion au contrat d'assurance groupe mis en place par le CDG84 pour la couverture des risques statutaires

Le maire expose : dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics du Vaucluse, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse a lancé une consultation sous la

forme d'une procédure concurrentielle avec négociation. Le CDG84 a retenu l'offre de SOFAXIS/CNP ASSURANCES.

Le maire propose : d'adhérer à la convention proposée.

Le conseil décide : à l'unanimité, de voter cette délibération.

Délibération n°3

Objet : Restauration d'un tableau « Christ sacré cœur » de l'église – demande de subvention

Le maire expose : avoir reçu les membres s'occupant de l'église de Blauvac et leur demande de restauration des tableaux conservés dans les archives de la Mairie.

Une présentation des tableaux endommagés a été faite à une restauratrice. Celle-ci a choisi le plus intéressant des tableaux et a émis un devis.

Le maire propose : de demander une aide du Conseil Départemental au titre de l'aide à la protection du patrimoine mobilier non protégé de Vaucluse.

Le conseil décide : à l'unanimité, de voter cette délibération.

Délibération n° 4

Objet : Communauté de Communes Ventoux-Sud – Modification des statuts pour le déploiement du réseau public de la fibre optique – Monsieur le Maire sort de la salle -

Le 1^{er} adjoint expose : par délibération du 7 juin dernier, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la communauté des communes Ventoux-Sud.

Cette modification est une extension des compétences de la CCVS à savoir une compétence obligatoire sur le thème des Actions de développement économiques.

La CCVS sera compétente pour :

- l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ;
- la réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ;
- la gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ;
- la passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ;
- l'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Le 1^{er} adjoint propose : de voter ces nouvelles compétences pour la CCVS.

Le conseil décide : à l'unanimité, de voter cette délibération.

Délibération n° 5

Objet : Motion de soutien à la filière lavandicole et à l'Union des professionnels des plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PAPAM de France)

Le maire expose : selon une nouvelle législation « Le Pacte Vert », la Commission Européenne prévoit, d'ici 2025, de catégoriser en produit chimique et toxique les molécules composantes des huiles essentielles de lavande et de lavandin.

Cette nouvelle réglementation sera néfaste pour toute la filière lavandicole même si la vente de ces produits n'est pas interdite, les fabricants de cosmétique, de parfumerie ou de produits alimentaires n'utiliseront plus ces molécules.

La lavande représentante de la Provence, participe à la vie économique de notre territoire. Ainsi, les agriculteurs, les négociants, les entrepreneurs, et la filière du tourisme seront impactés par cette décision.

Le maire propose : de voter cette motion afin de soutenir la filière lavandicole mais aussi l'Union des professionnels des plantes à parfums, aromatiques et médicinales.

Le conseil décide : à l'unanimité, de voter cette délibération.

Questions diverses :

-Faudrait-il modifier le sens interdit « sauf riverains » du chemin des Blaques ?

Le panneau « sauf riverains » sera remplacé prochainement.

-Serait-il possible de rénover le parc de jeux à côté de l'école ?

Ce projet est à l'étude. Des propositions de jeux seront faites auprès des parents et l'achat sera prévu au budget 2022 de la commune. A noter, que sur l'aire du village, des jeux seront également changés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance,

Frédéric Ortolan